

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 14 février 2025 en MAIRIE

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents : ALVES Pierrette, BAGNAUD Marie-Claude, COMBEMOREL Sophie, DESAUNOIS Frédérique, FAVIER Bernard, GIRAUD Patrice, GOUYON Gilles, GRENNAT Claude, LECUYER Lionel, MOURLON Gérard, RENARD Alexis

Absents excusés : FONTENIL Michel, GOURDY Agnès, LORANS Florine

Lecture du dernier compte rendu par Monsieur le Maire.

Madame Frédérique DESAUNOIS a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour Conseil Municipal

I – Compte rendu des décisions

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas eu de décision depuis la dernière réunion.

II – Ordre du Jour

1) Vente parcelles section Mazeron

M. SERVIERES André a informé la commune en 2021 de son intérêt pour acheter les parcelles ZT 39 (821 m²) et ZT 38 (635 m²) située à proximité de sa maison d'habitation, pour une surface totale de 1456 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avait à l'unanimité validé la vente au profit de M. SERVIERES André et autorisé Monsieur le Maire à convoquer les électeurs de la section pour qu'ils se prononcent sur cette vente. Le Conseil avait également validé la vente des parcelles à 0.15€ du m² soit 218.40 € en totalité.

A ce jour Monsieur SERVIERES souhaite vendre sa maison et il serait plus judicieux de faire le transfert de ces deux parcelles directement aux deux nouveaux acquéreurs Monsieur COUDIGNAT Vincent et Madame GERARD Delphine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'autorisation de cette vente à ces deux futurs acquéreurs et qu'il soit autorisé à convoquer les électeurs de la section.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité de vendre ces deux parcelles à Monsieur COUDIGNAT Vincent et Madame GERARD Delphine dans les mêmes conditions qui étaient prévues pour M SERVIERES.

2) Choix des entreprises pour la création d'une épicerie communale :

Monsieur Le Maire donne lecture des tableaux d'analyse des offres faits par le Maître d'œuvre, et de la proposition de la commission d'analyse des offres :

LOTS	ESTIMATION en Euros HT	ENTREPRISES	MONTANTS APRES ANALYSE Suivant RC - Entreprise mieux disante		ECART EN %	OPTION 1 : SOLIVAGE BOIS DES LOGEMENTS	OPTION 2 : ACCESIBILITÉ DU SAS
			MONTANTS BASES VERIFIÉES (après négociation)				
LOT N°01 - Démolition - Désamiantage - Gros Œuvre	274 674,40 €	SARL DUGOUR	224 106,84 €	-18,41%			
LOT N°02 - Charpente - Couverture	50 666,00 €	SUCHEYRE	47 087,95 €	-7,06%	18 692,24 €		
LOT N°03 - Menuiseries Extérieures Aluminium - Serrurerie	82 026,00 €	BRASSIER	76 312,70 €	-6,97%			930,00 €
LOT N°04 - Façades	44 786,00 €	SAS MAIGNOL ROUSSEL	34 806,40 €	-22,28%			
LOT N°05 - Plâtrerie - Peinture	41 228,00 €	SARL BROUSSE	42 583,10 €	3,29%			
LOT N°06 - Menuiseries Intérieures	5 674,20 €	EURL LOPITAUX	5 326,00 €	-6,14%			
LOT N°07 - Revêtements de sols - Faïences	20 756,40 €	SAS MAIGNOL ROUSSEL	17 752,50 €	-14,47%			
LOT N°08 - Électricité	35 000,00 €	TAUVERON	19 187,00 €	-45,18%			
LOT N°09 - Chauffage Plomberie Sanitaire Ventilation	40 000,00 €	FROID CLIMAT AUVERGNE	38 149,49 €	-4,63%			
TOTAL en Euros HT	594 811,60 €		505 311,98 €	-15,05%	18 692,24 €		930,00 €
					OPTION 1 : SOLIVAGE BOIS DES LOGEMENTS		OPTION 2 : ACCESIBILITÉ DU SAS

OPTION 3 : CHEVRONNAGE COMPLÉMENTAIRE	OPTION 4 : ISOLATION PERIPHERIQUE ET JARDINIERE	PROPOSITION MAÎTRE D'ŒUVRE	AVIS CAO
	6 758,40 €	OPTION 4 : ISOLATION PERIPHERIQUE ET JARDINIERE	6 758,40 €
2 649,40 €		OPTION 1 : SOLIVAGE BOIS DES LOGEMENTS	18 692,24 €
			65 780,19 €
			76 312,70 €
			34 806,40 €
			42 583,10 €
			5 326,00 €
			17 752,50 €
			19 187,00 €
			38 149,49 €
2 649,40 €	6 758,40 €		25 450,64 €
OPTION 3 : CHEVRONNAGE COMPLÉMENTAIRE	OPTION 4 : ISOLATION PERIPHERIQUE ET		
		TOTAL BASE + PSE RETENUES EN € HT	530 762,62 €

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
(Les montants indiqués pour chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'œuvre)	
Lot 1 Désamiantage / Curage	17 000,00 €
Lot 2 Terrassements Maçonnerie Gros Œuvre	227 300,00 €
Lot 3 Charpente Couverture	69 650,00 €
Lot 4 Menuiseries extérieures aluminium	67 850,00 €
Lot 5 Serrurerie	16 000,00 €
Lot 6 Façades	51 000,00 €
Lot 7 Plâtrerie peinture faux plafond	40 000,00 €
Lot 8 Menuiserie intérieure	11 300,00 €
Lot 9 Revêtement de sol carrelage faïence	22 000,00 €
Lot 10 Electricité	27 000,00 €
Lot 11 Curage Plomberie Sanitaire Ventilation	37 000,00 €
Provision demandes complémentaires Maître d'ouvrage 2%	11 652,00 €
Etude de sol reconnaissance de fondations	2 450,00 €
Diagnostics amiante & plomb avant travaux (réglementaire et obligatoire)	2 110,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre (archi+BET)(1+2) : 10,7%	63 584,96 €
Contrôle technique	2 450,00 €
Coordonnateur SPS	2 625,00 €
Consultation Marché Public	1 500,00 €
Provision révisions de prix sur 1+2 (2%)	11 885,04 €
Divers et imprévus 5%	29 305,00 €
Coût HT	713 662,00 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements	Statut (acquis ou sollicité)	Montant sollicité ou acquis HT	Part du total (calcul auto)
DETR	Acquis	150 000,00 €	21,02 %
Fonds Vert (Rénovation énergétique)	Acquis	106 360,00 €	14,90 %
ANCT (en cours de montage)	Sollicité	50 000,00 €	7,01 %
DSIL	Sollicité	144 569,60 €	20,26 %
Conseil régional	Acquis	100 000,00 €	14,01 %
Communauté de Communes	Acquis	20 000,00 €	2,80 %
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		570 929,60 €	80,00 %
Emprunt (le cas échéant)			0,00 %
Fonds propres		142 732,40 €	20,00 %
Recettes (le cas échéant)			0,00 %
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		142 732,40 €	20,00 %
Coût HT		713 662,00 €	100,00 %

Avec les propositions des entreprises le plan de financement serait le suivant :

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses

(Les montants indiqués pour chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'oeuvre)

Montant prévisionnel HT

lot 1	224 106,84 €
lot 2	47 087,95 €
lot 3	76 312,70 €
lot 4	34 806,40 €
lot 5	42 583,10 €
lot 6	5 326,00 €
lot 7	17 752,50 €
lot 8	19 187,00 €
lot 9	38 149,49 €
Provision demandes complémentaires Maître d'ouvrage 2%	11 652,00 €
Etude de sol reconnaissance de fondations	2 450,00 €
Diagnostics amiante & plomb avant travaux (règlementaire et obligatoire)	2 110,00 €
Honoraires Maitrise d'œuvre (archi+BET)(1+2) : 10,7%	63 584,96 €
Contrôle technique	2 450,00 €
Coordonnateur SPS	2 625,00 €
Consultation Marché Public	1 500,00 €
Provision révisions de prix sur 1+2 (2%)	11 885,04 €
Divers et imprévus 5%	25 265,60 €
Coût HT	628 834,58 €

Plan de financement prévisionnel

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention où défaut le courrier de demande

Concernant la DETR, merci de vous reporter au mode d'emploi de la DETR 2024 pour connaître les taux d'intervention de la catégorie éligible mobilisée.

Financements	Statut (acquis ou sollicité)	Montant sollicité ou acquis HT	Part du total (calcul auto)
DETR	Acquis	150 000,00 €	23,85 %
Fonds Vert (Rénovation énergétique)	Acquis	106 360,00 €	16,91 %
ANCT	Sollicité	50 000,00 €	7,95 %
DSIL	Sollicité	144 569,60 €	22,99 %
Conseil régional	Acquis	100 000,00 €	15,90 %
Communauté de Communes	Acquis	20 000,00 €	3,18 %
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		570 929,60 €	90,79 %
Emprunt (le cas échéant)		0,00 €	0,00 %
Fonds propres		142 732,40 €	22,70 %
Recettes (le cas échéant)		0,00 €	0,00 %
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		57 904,98 €	9,21 %
Coût HT		628 834,58 €	100,00 %

Étant précisé qu'après entretien avec les services de la sous – préfecture la commune ne percevra probablement pas de DSIL pour 2025 (soit – 144 569.60 € sur les subventions demandées), de ce fait, le taux de subvention serait finalement d'environ 67 % avec un reste à charge pour la commune de 33 %.

Monsieur le Maire informe que suite à l'examen des offres par la commission d'appel d'offres, cette dernière propose

l'attribution du marché public relatif à la création d'une épicerie sur la Commune, aux entreprises indiquées dans le tableau ci-dessus. Après analyse des critères de sélection, ces entreprises ont été retenues pour la qualité de leur offre, leur conformité aux exigences du cahier des charges et le meilleur rapport qualité-prix.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à leur tour sur les entreprises retenues pour ce marché. Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité. Monsieur le Maire informe le Conseil que la réunion d'ouverture de chantier se tiendra le 27 février à 8h45 à la salle des associations.

3) Dommage ouvrage épicerie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le secretariat n'a pas encore reçus les propositions des différents prestataires concernant l'assurance dommage ouvrage.

Il demande au conseil municipal de lui déléguer le choix de la société par délégation. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette délégation si la nécessité se présente de le faire rapidement.

4) Dossier amende de police 2025

Monsieur le Maire indique que le cadre du programme des amendes de police pour l'année 2025, qu'il entend proposer de déposer un dossier de demande de financement pour deux projets d'intérêt communal :

1. **Rénovation des ponts** : Certains ponts de la commune nécessitent des travaux de rénovation notamment sur les ponts de Gandichoux, du Bladeix. Claude GRENAT et Florian ROUSSEL ont été cette semaine étudier les travaux à envisager ; un devis est attendu. S'agissant du pont des Culeron à Lamazière, un devis a été donné par le chantier d'insertion de la Remaille.
- 2.—**Pose d'un miroir de circulation** : Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité routière au carrefour route Biollet / route de Saint-Gervais. ~~Un devis est également attendu de la part de Florian ROUSSEL. Madame Pierrette ALVES se rendra sur les lieux avec ce dernier lundi.~~

Monsieur le Maire indique que la dotation, dont le plafond est limité à 7 500 €, est accordée sur le montant hors taxes des travaux envisagés, et varie selon la population :

- **Communes < 500 habitants** = 75 %
- **Communes entre 500 et 1 500 habitants** = 50 % (soit 7 500 €)
- **Communes > 1 500 habitants** = 30 %

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour déposer cette demande et engager les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

5) Mise en place du RIFSEEP (modalités du CIA)

Monsieur le Maire précise que le RIFSEEP comporte 2 parties, l'IFSE (part fixe) et le CIA (part variable), lors de précédentes réunions les modalités de mise en place de l'IFSE ont été validés, il convient désormais de définir celles de mise en place du CIA.

Il est proposé de s'inspirer de travaux à ce sujet réalisé par la Communauté de Communes du Pays de St Eloy et du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ;

« Complément indemnitaire annuel (CIA)

1 - Principes

Un complément indemnitaire annuel (CIA) peut être versé aux fonctionnaires et agents contractuels relevant des cadres d'emplois éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Il constitue la 2ème part du RIFSEEP.

Il est versé à titre individuel, totalement ou partiellement, en application des critères ci-dessous.

2- Critères

Les critères retenus pour l'attribution du CIA sont les suivants :

- Valorisation professionnelle = 80%

La valorisation professionnelle s'appréciera au regard des critères établis pour les entretiens d'évaluation des agents, soit (1) l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ; (2) les compétences professionnelles et techniques ; (3) la manière de servir et les qualités relationnelles ; (4) les capacités d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

- Valorisation du présentisme = 20 %

Un agent cumulant moins de 30 jours d'absence sur l'année de référence (hors congés annuels, autorisations spéciales d'absence, formations, congés de maternité ou paternité, états pathologiques résultant de la grossesse, congés d'adoption, congé pour accident de travail, accident de trajet, congé pour invalidité temporaire imputable au service et congé pour maladie professionnelle) sera considéré comme remplissant pleinement le critère. Si l'agent cumule plus de 30 jours d'absence sur l'année de référence, il ne répondra pas au critère

Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait faire apparaître dans les critères de notation, la valorisation des formations ainsi que l'engagement des agents dans la vie communale. Madame Marie-Claude BAGNAUD informe que cette dernière valorisation de l'engagement communal risque de ne pas être validée par le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Conseil Municipal du 14/02/2025

Voir Annexe 1

3 - Montants d'attribution pour le CIA

Le montant maximum brut annuel du CIA correspond à 15% de l'IFSE annuelle, toutes catégories confondues, avec un plancher de ce montant maximum établi à 300€ pour un équivalent temps plein, étant entendu que ce plancher sera modulé en fonction des critères ci-dessus énumérés.

Le montant maximum du CIA s'établit comme suit pour les différents groupes de fonctions. Le montant maximum annuel

dont bénéficiait l'agent en application des dispositions antérieures est maintenu, à titre individuel, lorsque ce montant se trouve diminué à la suite de la modification du protocole RIFSEEP.

3-1 Versement du CIA

Le montant individuel attribué au titre du CIA est défini par voie d'arrêté individuel.

Le CIA sera versé l'année n+1 (une fois les évaluations effectuées), en deux fois, au mois de juin et de novembre. Ainsi, par exemple, le CIA 2024 sera versé en 2025.

Les agents quittant ou étant recrutés dans la collectivité en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service (prise en compte de la date d'arrivée, de départ, de mise en disponibilité, de suspension...).

Ainsi, un agent arrivant au 1er août 2024 percevra au maximum 42% de son CIA en 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à jour de ces critères pour la mise en place du CIA. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces derniers critères.

6) Structure jeux école

Monsieur le Maire indique que suite au dernier Conseil d'école, les enseignantes ont exprimé le besoin d'installer une structure de jeux destinée aux enfants de l'école. Il y aura une structure de jeux dans la cour de l'école et une aire de jeux au stade.

Afin de concrétiser ce projet, plusieurs aspects doivent être examinés :

- L'identification d'un emplacement approprié
- Le choix d'une structure de jeux répondant aux normes de sécurité et aux besoins des enfants,
- L'évaluation du coût total du projet, incluant l'achat, l'installation et l'entretien de la structure,
- La recherche de financements possibles (subventions, budget communal),

La bastide de Lena



Cette structure est proposée par MEFTRAN à un prix de 4 700 euros Hors Taxe. Le coût d'installation de cette structure par la même société s'élève à 1 900 euros HT (hors terrassement mais avec les plots, le montage ainsi que le scellement de compris). Il resterait à la Commune l'achat de gravier pour préparer le terrassement de cette structure.

Un devis est en cours auprès de l'entreprise SAS MAIGNOL ROUSSEL pour l'installation de ce jeu.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat de cette structure.

Madame Frédérique DESAUNOIS demande pourquoi l'aire de jeux pour enfants prévue depuis longtemps n'est pas réalisée. Monsieur le Maire propose qu'un devis soit présenté lors du prochain conseil et que des études de cette aire doivent être faites (constitution de celle-ci, emplacement exact, travaux complémentaires à prévoir, consultations des utilisateurs potentiels). Une réunion de la commission concernée doit être faite pour proposer tout cela à un prochain conseil.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat de cette structure.

7) Acquisition chapiteaux

Monsieur le Maire indique au Conseil, la volonté de la Commune de se doter de chapiteaux afin d'organiser convenablement les futures manifestations des mois et années à venir, adaptés aux besoins des associations de la Commune.

Un devis a été obtenu de MEFTRAN pour l'achat de chapiteaux pour un montant de 1 390 euros HT (bâches comprises et gouttières offertes). Afin de valider cette dépense et d'approuver le bon de commande correspondant, il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur cette acquisition.



Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat de ce chapiteau. La commission devra faire une proposition quand aux modalités de prêts et d'utilisation de ces structures.

8) Lieu implantation défibrillateur

Monsieur le Maire indique que suite au dernier Conseil municipal, et après avoir reçu le défibrillateur, il convient de choisir le lieu de son installation.

Deux emplacements potentiels ont été identifiés pour cette implantation :

- Au stade : localisation stratégique en raison de la fréquentation sportive et des activités régulières organisées sur ce site.
- Sur la place du village : emplacement central, accessible à l'ensemble des habitants et visiteurs, facilitant une intervention rapide en cas de besoin. A savoir qu'il y a en plus un défibrillateur au Centre de secours.

Le choix du lieu d'implantation devra prendre en compte plusieurs critères tels que la visibilité, l'accessibilité 24h/24 et la proximité des zones d'affluence.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur le choix du site d'implantation et de valider l'installation de cet équipement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'emplacement du défibrillateur à la salle des fêtes.

III – Gestion du Personnel

Monsieur le Maire fait une mise au point sur les agents employés par la Commune :

- Arrêt du 10 au 14 février de Pascale JOANEL (remplacée par Laurence SAPHAR COUTIERE)
- Arrivée de Sylvie CHENILLE (fin décembre)
- Départ de Fabrice VERNERET (janvier) et de Maureen LECLERCQ (décembre)
- Départ en retraite de Michel STEGER au 1^{er} mars

IV – Question diverses

- Monsieur Gilles Gouyon informe que des devis et un travail est en cours pour installer un ALGECO pour un coin sommeil à l'école suite au dernier conseil d'école.

SAS ADC Module	Algeco
Achat d'une structure de 14m ² : 4 237 € HT	<u>Location d'une structure de 18m² sur 24 mois</u> : 301.26€ / mois soit 7 230.12 € au total

V – Suivi des réunions

VI – Tour de table

- Monsieur Lionel LECUYER informe que le poteau incendie est hors service aux Chaussades depuis environ 3-4 ans.
- Madame Pierrette ALVES informe qu'elle travaille actuellement sur les marchés d'été et que les animations sont trouvées pour les différents mercredis.
- Madame Sophie COMBEMOREL informe qu'à la suite d'une réunion de développement social, il y a une recherche pour des récoltes solidaires ; si certains sont intéressés il faut voir directement avec cette dernière.
- Monsieur Claude GRENAULT informe que Monsieur C. BERRAUD rencontre des difficultés avec son chemin ; Monsieur le Maire indique qu'il faudrait prendre contact avec l'entreprise MONTEIL et le SIV de Menat.
- Monsieur Alexis RENARD informe que concernant le Tilleul au Cluzel, Monsieur C. MASSON propose

d'haubaner cet arbre. Il faudrait réunir les habitants du Cluzel.

- Monsieur Patrice GIRAUD informe que route des Fades de futures constructions sont en cours et qu'il faudrait prévoir l'éclairage public afférent. Monsieur le Maire précise qu'une demande d'étude de l'éclairage public sur ce secteur a été demandée au Territoire d'Energie 63.

VII – Rapport des comités consultatifs et syndicats

Comités Consultatifs

Voirie, assainissement :

Bâtiments communaux : S'agissant de la salle des fêtes, Madame LHOPITAUX pourra refaire tout le parquet à neuf mais cela nécessitera deux mois de travaux. Le mois de février et mars 2026 sont bloqués afin de pouvoir les réaliser. Les associations devront être prévenues.

S'agissant des travaux suites à la grêle, un appel d'offre doit être lancé pour les travaux à la Cure. Une réunion est prévue lundi avec l'inspectrice afin de voir les modalités de calcul de dédommagement et l'indemnisation totale. Monsieur le Maire indique que les travaux restants sont à la Cure, la salle des fêtes, à l'Eglise et à la Poste. S'agissant de la rénovation des logements communaux, les futurs locataires ont été trouvés.

Matériel communal : Des frais ont été faits sur le camion pour réparer les freins, Monsieur Jérôme DESPALLES s'en est chargé et a effectué lui-même ces réparations. Un devis est en cours pour l'achat d'un « godet croco ».

Commission Appel d'Offre : réunie ce soir même afin de se prononcer définitivement sur les entreprises retenues pour l'épicerie.

Ecole – Cantine : Une commission « menu » aura lieu la première semaine des vacances soit le lundi 24 février à 16h30.

Informations : Monsieur Patrice GIRAUD doit relancer afin de savoir où en est la préparation du site de la Commune.

Budget :

Commission d'action sociale :

Vie communale :

Tourisme et Patrimoine :

Syndicats

SIRB :

SICTOM : L'assemblée générale aura lieu le 03 mars.

SMADC : Assemblée Générale du SCOT a servi à mettre en lumière des études sur 50 ans des communes du Territoire afin de pouvoir étudier la mobilité, le dynamisme et le développement des communes. Une assemblée Générale a eu lieu également concernant le budget ; un agrandissement des locaux est prévu car il manqué actuellement d'espaces de réunion. Le projet porte sur le petit parc environnant et un réaménagement du rez-de-chaussée.

SIV MENAT

TE63

SIAEP SIOULE ET MORGE

SEMERAP

MISSION LOCALE

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Prochain Conseil Municipal le : 21 mars à 19h30.

VIII – Réunions et Manifestations février – mars

1) Réunions février - mars

Date	Nom	Horaires	Lieu
21/02	Conférence des Maires	14h00	St Eloy les Mines (Maison de l'entrepreneur)
27/02	Réunion de chantiers entreprises – Epicerie (lancement)	08h45	St Priest
05/03	AG SICTOM	18h00	ST Christine
07/03	Séminaire Budgétaire	08h00	St Eloy les Mines (ComCom)
12/03	AG SMADC	16h30	St Gervais
18/03	AG Agence départementale ingénierie territoriale	17h30	La Roche Blanche
21/03	AG La clé des champs	18h00	Montaigut

2) Manifestations février - mars

Date	Manifestation	Lieu	Association
16/02	Belotte 3 ^e Age	St Priest	3 ^e age
23/02	Thé dansant	St Priest	3 ^e age
01/03	Pot retraite Michel	St Priest	
09/03	Loto	St Priest	APE

La séance est levée à 21h30.

LE MAIRE :

LE SECRETAIRE DE SEANCE :